



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Le 4 mai 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le lundi 4 mai 2026 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents : Monsieur Christian Peiry, maire
Madame Louise Perreault, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, maire suppléant
Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5
Madame Audrey Guillemette, conseillère, poste numéro 6

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Christian Peiry

Était également présente : Madame Tracy Kelly
Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h28, le maire, monsieur Christian Peiry, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

184-05-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par: Louise Perreault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

3. SÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 249-18 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE;

185-05-26

SÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 249-18 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

ATTENDU QUE le règlement 249-18 sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Béthanie prévoit un comité composé de trois personnes toutes membres du conseil municipal et désigné par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la durée du mandat prévue au règlement est d'une durée d'un an ;

ATTENDU QUE le mandat du comité est dû à être renouvelé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie nomme monsieur Bruno St-Germain, monsieur Ghislain Privé et madame Louise Perreault comme membre du Comité démolition d'immeubles tel que décrits au règlement 249-18 sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Béthanie ;

QUE leur mandat soit d'une durée d'un an et est renouvelable tel que décrit dans le règlement.

Sur la proposition de : Audrey Guillemette

Appuyée par : Alexandre Harpin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE;

186-05-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

QUE la séance soit levée à 18 :30

Sur la proposition de : Bruno St-Germain

Appuyé par : Alexandre Harpin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE

Monsieur Christian Peiry
Maire

Madame Tracy Kelly, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière